



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-01

Objet : honoraire pour une mission d'expertise dans le cadre d'une démarche de référé préventif en vue des travaux de réhabilitation de l'immeuble du 25 rue Léon Cladel (habitat inclusif)

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la réhabilitation lourde de l'immeuble du 25 rue Léon Cladel en habitat inclusif ;

Vu la complexité technique due à la mitoyenneté ;

DECIDE

- **D'attribuer** la mission d'expertise judiciaire au cabinet Wilfried Kloepfer, avocat, sur la base d'une tarification forfaitaire décomposée comme suit :
 - **Assignation (ou requête) en référé préventif** : 2 000 €ht à 3 200 €ht
 - **Audience de plaidoirie (si assignation)** : 380 €ht
 - **Tranche optionnelle (assignation ou requête complémentaire)** : 600 €ht
 - **Réunion d'expertise / réunion de travail** : 460 €ht par ½ journée ou 680 €ht par journée
 - **Etablissement d'un dire et communication** : 190 €ht

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer** tous les documents concernant cette mission.

Fait à Lafrançaise,
Le 5 janvier 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE